

**2BT CONCEPT**

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)

au capital social de 30000 €

AVENUE DE THARABIE Bâtiment F 38070 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

RCS VIENNE 503077752

(la « **Société** »)

---

# **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**

---

**Le 06/01/2026**

La société Hannah, SAS au capital social de 3200 euros, immatriculée sous le numéro 895 008 613 RCS Lyon, dûment représentée par Jonathan TESTA,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

---

# Décisions

---

## Décision 1

Il est pris acte par l'Associé Unique du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 17 Rue de Copenhague 38070 Saint-Quentin-Fallavier, en remplacement de l'ancien siège social, situé au AVENUE DE THARABIE Bâtiment F 38070 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER à compter du 27/09/2024.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

## Décision 2

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

## Décision 3 : Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

---

**Hannah, Associée Unique, dûment représentée par Jonathan TESTA**

